POST TENEBRAS LVX

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT – DIVISION DE L'URBANISME – SERVICE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

VEYRIER

ROUTE DE VEYRIER _ LIEU-DIT : " L'UCHE ".

MODIFICATION DU RÉGIME DES ZONES DE CONSTRUCTION.

CRÉATION D'UNE 4 ÈME ZONE B DE DÉVELOPPEMENT.

(5A) ZONE PRÉEXISTANTE

Adopté par le Conseil d'Etat le:

Visa

Timbre

Adopté par le Grand Conseil le: 12.09.85

Echelle	1:2500
Date	30.11.84.
Dessin	J.D.

Modifications

Code rue FOG	
Code communes et quartiers, réf.	542
Code interne	732
Plan No	27732
Indice	
CDU	711.6

